

etc., et seules trois universités avaient établi des écoles de hautes spécialisations. Par contre, en 1963-1964, 34 universités et collèges offraient des cours de niveau supérieur, dont 19 préparaient au doctorat. La rédaction d'une thèse de recherche occupe une place prépondérante dans les conditions requises pour l'obtention d'un grade supérieur où se destinent les étudiants inscrits à ces institutions d'enseignement. La répartition de cette clientèle scolaire selon le sexe, le cours, l'université, le grade visé et l'année prévue pour l'obtention du grade, se trouve dans la série annuelle publiée par le Conseil national de recherches: *Statistical Summary of Students Registered in the Graduate Schools of Canadian Universities in Physical and Earth Sciences, in Architecture and Engineering, and in Life Sciences*, et dans: *Graduate Students in the Humanities and Social Sciences Registered at Canadian Universities*, publication de la Fondation des universités canadiennes (maintenant l'Association des universités et collèges du Canada).

En 1963-1964, 6,045 étudiants se préparant aux grades supérieurs étaient inscrits dans les disciplines visées par la publication du Conseil national de recherches et, sur ce nombre, 2,341 se préparaient au doctorat. Les chiffres comparables dans le domaine des humanités et des sciences sociales étaient 6,903 étudiants et 975 doctorats, soit un total de près de 13,000 étudiants inscrits pour l'année 1963-1964. La même année, les universités ont décerné 481 doctorats en philosophie et 3,490 maîtrises et licences.

Ressources financières.—L'appui financier accordé aux recherches universitaires provient essentiellement de cinq sources: divers ministères et organismes du gouvernement fédéral, qui subventionnent, à une échelle importante les travaux dans le domaine des sciences naturelles et des sciences de la vie; l'industrie, qui soutient aussi bien la recherche pure que la recherche appliquée; diverses fondations privées, qui favorisent généreusement la recherche depuis maintes années, parfois dans certains domaines déterminés; les gouvernements provinciaux et le gouvernement des États-Unis. Parmi ces sources d'aide, le gouvernement fédéral est, de loin, la plus importante. En 1963-1964, il a répondu pour 60 p. 100 des fonds mis à la disposition des universités pour la recherche; les gouvernements provinciaux et l'industrie ont chacun fourni environ 5 p. 100 du montant total; les fondations privées, 13 p. 100 et le reste provenait d'autres sources.

Bien que l'appui fédéral soit acheminé par l'intermédiaire d'une vingtaine de ministères et organismes, la plus grande partie de cette somme est déboursée par quatre organismes: le Conseil de recherches pour la défense, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Conseil des recherches médicales et le Conseil national de recherches. Cette aide revêt principalement la forme de subventions directes en faveur des travaux de recherche entrepris par le corps enseignant des universités, mais le soutien financier accordé aux étudiants diplômés désireux d'obtenir des grades supérieurs compte pour une bonne part du programme global. Des fonds sont également disponibles afin d'acquitter certaines dépenses connexes: publication de revues de recherche, tenue de conférences, etc.

Le Conseil de recherches pour la défense appuie la recherche universitaire principalement sous forme de subventions (\$2,400,000 en 1963-1964) pour des travaux dans le domaine des sciences fondamentales relatives à la défense nationale. Les fonds administrés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (\$3,900,000) et le Conseil des recherches médicales (\$5,100,000) sont affectés principalement aux recherches dans les sciences médicales et para-médicales. Le Conseil national de recherches (\$12,600,000) accorde son appui financier uniquement aux sciences physiques et sciences de la terre, à l'architecture et au génie, et aux sciences de la vie.